

PV DU COMITE DIRECTEUR du 09 septembre 2006

Présents : Jean-Claude BENINTENDE – Olivier BLANC- Christophe BONNIN - Pascal CANTENOT – Jean-François CLAPE - Caroline DELTHEIL - Yves GILLES - Remy KAUFFMANN - Vincent LARROQUE – Jean-François MASSON - Frédéric NAVE - Murielle OLIVIER - Henri PRIEUR - Marion VARNER

Excusés : Kévin BONNENFANT – Pierre BRAEMS - Hubert DESSAINT - François DUCHESNE DE LAMOTTE - Jeff FAUCHIER – Jérôme FERRERI - Jean-Claude JACQUELIN - Philippe MARCK - Jean-Claude MESSMER - Michel DARRAS -

Présidents de ligues : Vincent DANIEL (Lg RA) - Bruno FERRY-WILCZEK (Lg PIDF) – Yves GILLES (Lg LR) – Muriel OLLIVIER (Lg PL)

Invités : Sylvain Piroche SNMVL, invité au CD afin d'exposer au CD une proposition de rapprochement SNMVL/FFVL, Claude Beaumont (secrétariat fédéral).

Pouvoirs : P. Braems à P. Cantenot – H.Dessaint à C. Bonnin – F. Delamotte à C. Deltheil – J. Ferrerri à H. Prieur - JC Jacquelin à JC Benintende – JC Messmer à M. Varner

20 votants dont 6 pouvoirs

| | |
|---|-----------|
| I. Approbation compte-rendu comité directeur 24 juin | 2 |
| II. Affiliations Radiations | 2 |
| A. <i>Etat des affiliations des nouvelles structures</i> | 2 |
| B. <i>Etat des affiliations des nouvelles écoles</i> | 3 |
| III. Bilan annuel des membres du CD | 3 |
| A. <i>Informations et préparation de la Coupe Icare St Hilaire</i> | 3 |
| B. <i>Site web fédé</i> | 3 |
| IV. Présentation de la Commission Compétition nationale | 4 |
| V. Présentation Commission Discipline | 4 |
| VI. Relations DTN/Kite/ENV – Réseau des écoles de kite | 5 |
| VII. Point sur les assurances | 5 |
| A. <i>Proposition de formulaire licence 2007</i> | 5 |
| B. <i>Présentation assurance 07 09</i> | 6 |
| C. <i>Proposition du S.N.M.V.L</i> | 6 |
| VIII. Point sur suivi des licences | 6 |
| IX. Avancement du dossier sur les licences en ligne | 7 |
| X. Point Financier | 7 |
| XI. Vente/Achat de terrain | 8 |
| XII. Point sur les subventions | 8 |
| XIII. Point sur la Convention Nationale Collective du Sport | 8 |
| XIV. Choix du lieu de l'assemblée générale 2007 | 9 |
| XV. Commission sécurité : acquisition d'un matériel de test | 9 |
| XVI. Modification du logo fédéral | 9 |
| XVII. Présentation du travail de traitement de l'accidentologie | 9 |
| XVIII. Questions diverses | 10 |
| A. <i>Vol Passion</i> | 10 |
| B. <i>Raid Montpellier Barcelone - FFVL Partie Civile en accompagnement des pratiquants ?</i> | 10 |
| C. <i>Arrêté municipal concernant le site de Mont Gros à Roquebrune Cap Martin</i> | 10 |



Jean-Claude Benintende demande que l'Ordre du jour de la réunion soit respecté sans reprendre des sujets déjà traités et remercie les membres du CD de rester concis.

I. Approbation compte-rendu comité directeur 24 juin

Henri Prieur fait la remarque que le vote concernant sa nomination en tant que Président de la commission des écoles de kite a été fait à main levée. Ce vote étant un vote de personne, il demande d'avoir confirmation de la validité de celui-ci. L'ensemble du CD confirme que n'ayant pas eu de discussion sur ce sujet le vote est valable.

Yves Gilles demande que lorsqu'une commission est citée les noms des élus en charge de celle-ci soient rappelés.

Murielle Ollivier réclame que la réponse du DTN concernant la création d'une ligue de vol libre centre soit écrite.

Murielle Ollivier demande pourquoi le relevé de décisions du CD du 24 juin n'a pas été mis en ligne. Christophe Bonnin confirme que cela n'a pas été fait en raison de circonstances particulières : son emploi du temps chargé et congé maternité de Sophie. Un mot d'excuse sera mis en ligne avec le relevé du CD du 9 septembre.

VOTE à mains levées : approbation du compte rendu du comité directeur du 24 juin

Oui à l'unanimité

II. Affiliations Radiations

A. Etat des affiliations des nouvelles structures

Présentation du tableau des affiliations clubs

Murielle Ollivier signale que le club de Nicolas Ledet 16003 n'apparaît pas dans les radiations alors qu'elle a demandé celle-ci par courrier.

Suite à la question de Vincent Danel, le BD rappelle qu'un club est en règle vis à vis des les statuts FFVL s'il adresse tous les ans son bilan financier et le PV de son AG. Le CD réclame que soit rappelés aux clubs lors de leur affiliation les éléments nécessaires au respect des statuts FFVL.

Yves Gilles évoque le problème des ligues pour obtenir les cotisations qui leur sont dues.

Il lui est rappelé que pour l'instant il n'y a pas d'obligation pour les clubs à verser une cotisation à leur ligue d'appartenance. Ce sujet sera revu lors de la refonte des statuts de la FFVL. Vincent Danel indique que le réseau des ligues et CDVL étant loin d'être homogènes il ne faut pas que la révision des statuts amène à tomber dans l'autoritarisme.

Bruno Ferry-Wilczek déplore qu'un nom d'association puisse être utilisé par plusieurs clubs dans des ligues différentes : cas des Gaz'Ailes. C. Bonnin suggère que nous rajoutions le N° de département derrière le nom afin d'éviter les problèmes.

ODVL – Il est rappelé au comité directeur la fonction d'un Organisme concourant au Développement du Vol Libre : organisme traitant de l'événementiel et qui n'a pas de droit de vote à l'assemblée générale de la FFVL.

Le CD demande que les ligues soient consultées avant l'affiliation d'un ODVL. C. Bonnin évoque la difficulté à trouver un équilibre entre l'événementiel et le formalisme des affiliations des clubs.

Les ligues seront informées des affiliations des ODVL.

VOTE à mains levées : Approbation du tableau des affiliations des clubs.

18 oui - 2 abstentions.



B. Etat des affiliations des nouvelles écoles

Yves Gilles demande que les ligues soient consultées pendant l'instruction de ces dossiers pour avis.

VOTE à mains levées : Approbation du tableau des affiliations des OBL

Oui à l'unanimité.

Jeff Masson prend la parole pour évoquer le problème du nombre croissant des affiliations d'écoles pour un nombre de stagiaires diminuant afin de sensibiliser le CD à la question de l'attribution du label E.F.V.L., ce sujet devant être évoqué lors du prochain rassemblement des moniteurs de delta et parapente en octobre prochain.

C. Bonnin propose qu'une réunion de réflexion soit programmée autour des questions relatives à l'évolution des labels dans les différentes activités, à l'issue de laquelle sera faite une synthèse afin d'en retirer des propositions à présenter au CD suivant.

Le CNK évoque le cas de l'OBL « ACADEMY KITE SCHOOL ». Le CD demande du fait de non délivrance de licence-assurance depuis 2 ans et suite à plusieurs plaintes de stagiaires la radiation de cet OBL pour non respect des statuts fédéraux.

VOTE à mains levées : Radiation de l'école ACADEMY KITE SCHOOL pour non respect des statuts fédéraux

Oui à l'unanimité.

Marion Varner rappelle qu'il est indispensable de respecter scrupuleusement la procédure définie dans les statuts. Le dossier sera instruit en collaboration entre la commission des écoles de kitesurf, Marion Varner et Yves Gilles.

III. Bilan annuel des membres du CD

A. Informations et préparation de la Coupe Icare St Hilaire

Jean-Claude Benintende présente Stéphane Malbos pour les membres du CD qui ne le connaîtraient pas encore. Stéphane Malbos est chargé dans l'immédiat de la communication de la fédération sur le stand de la Coupe Icare, et par la suite à la mise en place de la nouvelle structure du site web fédéral.

Stéphane Malbos présente son projet de communication pour le stand FFVL et demande aux membres du CD de lui fournir rapidement un rapport très bref et synthétique du bilan et des perspectives de leur commission à ce jour.

B. Site web fédéral

Le résultat des EGVL indique que toutes les disciplines demandent un site web remanié.

Le site web sera construit par :

- Fred Escriba, cadre technique pour le travail intermédiaire
- Stéphane Malbos chargé de superviser l'architecture de la mise en forme des textes de la vitrine fédérale.
- Un professionnel chargé de la création du coeur du site notamment pour les relations avec les bases de données fédérales.

Jean-Claude Benintende rajoute qu'un graphiste sera également adjoint à cette équipe et qu'elle sera supervisée par Jean-Claude Jacquelin et la commission informatique.

La ligne budgétaire à attribuer à ce chantier sera réduite puisqu'il n'y a à rétribuer que le travail du professionnel – Fred Escriba étant cadre technique et Stéphane Malbos ayant déjà été rétribué pour ce travail sur le budget de l'an dernier.



Si accord du CD une partie de l'ancien site web pourra être basculée sur le nouveau site web d'ici la fin de l'année d'autant que toute une partie du site fonctionne déjà – Exemples : compétition et delta

Il est décidé que la commission informatique fasse un appel d'offre pour trouver le professionnel et fera une proposition immédiate au CD qui procèdera à un vote informatique sur le sujet en raison de l'urgence.

IV. Présentation de la Commission Compétition nationale

C. Bonnin propose que la commission compétition nationale soit structurée ainsi :

- Les membres responsables de la gestion de la compétition pour chaque discipline,
- Le DTN,
- Le directeur du centre de formation de Fon Romeu.

La commission compétition nationale se réunira deux fois par an (en autonome et au printemps).

Les réunions devront commencer systématiquement par une réunion plénière (exposition de la vision fédérale à l'ensemble des membres) suivie de travaux par discipline et se terminer par une synthèse des travaux de chacune des disciplines (ceci permettant d'obtenir un socle commun avec le socle fédéral).

La volonté fédérale étant de développer la pratique sportive qui amènera à la compétition d'un certain nombre, il est indispensable pour qu'elle travaille de manière efficace, que la commission compétition nationale ait un objectif à atteindre. Par conséquent, parce que la compétition peut être abordée de plusieurs manières, le CD doit pouvoir communiquer aux responsables de la compétition sa vision politique la plus claire possible.

Jean-François Clape demande que la commission compétition nationale n'oublie pas de prendre en compte l'aspect médical et les obligations légales en matière de médical et de dérogation d'âge, et demande que la commission médicale soit conviée aux travaux de la commission compétition nationale.

Suite à un débat une présidence tournante est envisagée – le président étant élu parmi les membres de la commission compétition nationale.

VOTE à mains levées : Structure de la commission compétition nationale - 6 membres : le responsable compétition de chaque discipline, le DTN, le directeur du centre de formation de Fon Romeu - Présidence tournante (le président ne devant pas appartenir à la DTNe).

14 oui - 6 abstentions.

V. Présentation Commission Discipline

Nous sommes amenés à élire une commission disciplinaire qui, suivant les textes ministériels, doit être une liste proposée par le ministère.

Comme nous n'étions pas en mesure de mettre en place une commission disciplinaire en respectant cette procédure, nous avons proposé au ministère de lui soumettre une liste qui respecte leurs critères et qu'il nous validerait.

Le ministère nous impose un médecin et un homme de loi dans la commission disciplinaire. Le choix des quatre autres membres nous revenant, l'idée est de compléter la commission par un membre représentant des trois disciplines concernées. Le nombre de membre du comité directeur participant à cette commission est limité à UN.

Jean-Claude Benintende indique qu'il doit communiquer impérativement cette liste lundi matin au ministère, et propose la liste suivante

- Vincent Danel médecin,
- Marion Varner homme de loi,
- Stéphane Malbos pour le parapente,
- Jean-Baptiste Guillaume pour le kitesurf (sur proposition de C. Bonnin et F. Delamotte),
- Un responsable pour le delta, à définir en concertation avec Jean-Louis Debiée président du CND.



Actuellement la commission de discipline devra résoudre dans les meilleurs délais un cas de dopage sur une compétition. Autrement le Comité National de lutte contre le dopage se saisit du dossier et statue.

VOTE à mains levées : Composition de la commission disciplinaire – liste à communiquer au ministère le 11 septembre

Oui à l'unanimité. En concertation avec Jean-Louis Debiée, le représentant du Delta de la commission discipline sera Cédric Estienne.

VI. Relations DTN/Kite/ENV – Réseau des écoles de kite

Jean-Claude Benintende annonce qu'il a été contacté jeudi 7 septembre par le directeur de l'E.N.V. (Ecole Nationale de Voile), Mr Debove. Un rendez-vous, auquel participeront également Christophe Bonnin et Michel Darras, a été fixé en fonction des impératifs de tous, pour mercredi 13 septembre à Paris.

Le secrétaire général lie la demande du directeur de l'E.N.V. pour rencontrer les instances fédérales à la formalisation de la convention d'objectif entre l'E.N.V. et la F.F.V.L. en tenant compte de la politique du kitesurf qui se met en place et les besoins fédéraux.

Les membres du CD et du C.N.K. seront informés de la progression du dossier.

Le CD évoque l'état de santé de Michel Darras et la problématique pour obtenir une adéquation entre le travail de la DTNe et la demande politique du CD et des commissions.

Jean-Claude Benintende donne des nouvelles du DTN et confirme qu'il est en arrêt maladie jusqu'au 30 septembre 2006. Il précise également qu'il a demandé au ministère de bien vouloir patienter afin que Michel Darras soit en mesure de soutenir la convention d'objectif.

VII. Point sur les assurances

A. Proposition de formulaire licence 2007

Il est rappelé aux membres du CD que le nouveau courtier en assurances est A.I.R COURTAGE.

Jean-Claude Benintende propose la maquette du formulaire licence 2007 pour le Delta et le parapente.

Hubert Dessaint et François Duchesne Delamotte ont travaillé sur un autre formulaire pour le cerf-volant et le kite, qui comprendrait une partie cartonnée que l'adhérent garderait.

Un débat s'instaure autour de la nécessité d'un retour à l'adhérent de sa souscription de licence-assurance sous forme de la carte plastifiée. Ce retour est attendu par les licenciés.

Il est rappelé que la licence-assurance prend effet dès envoi du formulaire et de son règlement, le cachet de la poste faisant foi. Les adhérents souscrivant leur licence au cours du week-end peuvent faxer ou mailer leur formulaire à la FFVL.

Après un débat autour du certificat médical de non contre indication à la pratique il est décidé que soit mentionné sur la licence « Je certifie être en position d'un certificat médical de non contre indication à la pratique concernée ».

VOTE à mains levées : Edition de deux formulaires pour la licence 2007 : un formulaire dédié au delta et parapente, et l'autre à la pratique du kitesurf et du cerf-volant. Avec la mention suivante : je certifie être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique concernée ».

Oui à l'unanimité.



B. Présentation assurance 07 09

Jean-Claude Benintende résume le travail de la Commission des assurances sur la négociation du nouveau contrat 2007 / 2009. Il explique que la FFVL a eu à choisir entre AXA CS et la Réunion Aérienne. AXA CS a été choisi.

Bilan de la négociation :

- Plus de surprime « Emport passager » pour le pilote biplaceur associatif,
- Possibilité pour les pilotes biplaceur d'assurer en individuelle accident leurs passagers, sans avoir à les déclarer,
- Acquisition de la RC Admise acquise – En cas d'accident le passager accidenté peut demander à être indemnisé au titre de la RC admise du pilote. Montant de la garantie plafonné à 115 000 €
- Possibilité d'assurer son matériel,
- Indemnités journalières comprises dans l'individuelle accident proposée,
- Possibilité pour les pilotes de compléter le contrat directement auprès du courtier A.I.R. COURTAGE.

Jeff Masson salue le travail du courtier A.I.R. COURTAGE.

C. Proposition du S.N.M.V.L

Jean-Claude Benintende explique la présence du président du S.N.M.V.L: Sylvain Piroche à cette réunion.

Sylvain Piroche est venu proposer au CD un rapprochement entre S.N.M.V.L et F.F.V.L.

L'idée est dans un premier temps réaliser ce rapprochement au moyen des assurances comme tremplin, en proposant aux moniteurs professionnels adhérents aux deux organismes un produit commun à un tarif préférentiel comprenant les adhésions et les assurances professionnelles.

Olivier Blanc président du syndicat des moniteurs de kitesurf déclare que son syndicat est également intéressé.

VOTE à mains levées: Etude pour création d' un produit destiné aux professionnels afin de mettre en place une synergie entre les syndicats des professionnels et la F.F.V.L.

Oui à l'unanimité.

Jeff remercie le CD parce qu'il fait un choix politique courageux.

Rendez-vous est pris avec Sylvain Piroche pour rencontrer A.I.R COURTAGE vendredi 15 septembre.

VIII. Point sur suivi des licences

Présentation des chiffres au 31 août 2006.

Malgré un début 2006 assez performant par rapport à 2005 on constate un ralentissement des rentrées de licences relativement important depuis mi août 2006 – notamment du nombre des élèves dans les écoles de delta et parapente. On se rapproche toutefois aux chiffres de 2005.

Jean-François Clape rappelle que la chute du % des stagiaires qui suite à une formation dans une école prennent une licence dans un club, est significative de la baisse de l'activité dans la pratique concernée.

Jeff Masson renchérit en indiquant que l'entrée en formation au BEES accuse 50 % de moins cette année.

En terme de prévisions de rentrées financières, Pascal Cantenot rappelle qu'un prévisionnel prudent avait été fait de l'ordre de 900 000 € réajusté fin juin à 1 million d'€- on devrait atteindre le million d'euros.

Vincent Larroque tient tout particulièrement à saluer l'effort particulier des écoles de kitesurf pour délivrer des licences.



IX. Avancement du dossier sur les licences en ligne

Le président et le secrétaire général ont rencontré une filiale de France-Telecom spécialisée dans la prestation et la mise en place auprès de fédérations d'outils informatiques de gestion de la licence-assurance. D'autres pistes pour les mêmes prestations seront étudiées.

Cette filiale nous a fait une proposition commerciale en fonction d'un cahier des charges pour :

- L'enregistrement de la licence en ligne,
- de gestion financière et reversement auprès des organes de la FD,
- proposition de paiement sécurisé,
- possibilité d'éditer et d'envoyer les cartes d'adhérents,
- accéder à l'historique des qualifications,
- accéder pour les présidents de club ou les DTE des écoles aux listing des adhérents etc..et possibilité de mailing.
- Possibilité de faire des requêtes en fonction de l'âge, du type de licence etc...

Cet outil sera présenté sur le stand de la F.F.V.L à St Hilaire du Touvet à l'occasion de la coupe Icare.

Coût financier : environ **1500 €** par mois pour l'hébergement plate-forme et la gestion pour 35000 licenciés.

Pendant le débat qui s'ensuit sont soulevés les problèmes de :

- date de validité de la licence – date encaissement du règlement de la licence ?
- comment un club peut refuser un adhérent indésirable,
- qui enregistrera les licences souscrites via le formulaire papier. La souscription en ligne des licences pour les fédérations qui ont ce système est dans le meilleur des cas de 38%,
- est-ce que la proposition est faite pour l'ensemble des licenciés ou bien pour les licences enregistrées en ligne uniquement.

Du point de vue fiabilité technique aucune incohérence n'a été décelée pour l'instant.

La proposition reçue est un premier jet il faut continuer à avancer sur ce projet à dimension politique forte afin de trouver un produit cohérent pour le proposer au CD pour validation.

X. Point Financier

Pascal Cantenot s'était engagé lors de l'AG à fournir des comptes intermédiaires : le cabinet comptable a sorti un état des comptes au 30 juin 2006 qui permet d'avoir un état des dépenses et en regard le budget alloué à chaque activité.

Un compte intermédiaire au 30 septembre sera communiqué aux responsables des lignes budgétaires afin d'ajuster les prévisions pour 2007.

La présentation des comptes a été simplifiée par Sophie, et les mêmes grilles seront utilisées pour 2007.

Le calendrier pour cet automne n'a pas encore été établi, toutefois tout sera mis en oeuvre afin de ne pas se retrouver dans une situation d'urgence pour ajuster les lignes budgétaires 2007 en fonction des politiques décidées pour chaque activité. Une activité doit bénéficier de la manne financière qu'elle dégage. Ensuite la fédération peut décider d'investir sur une ou une partie d'une activité en fonction de choix politiques.

Comptes de Vol Passion : les produits couvriront les charges. Pascal Cantenot salut le travail de Jean-Claude Benintende et le remercie pour le temps et l'énergie qu'il met en oeuvre pour Vol Passion.

Nous n'avons pas accepté la nouvelle proposition tarifaire du Commissaire aux comptes, nouvellement élu (augmentation de 100%), aussi celui-ci a présenté sa démission.

La FFVL va donc faire appel au Commissaire aux comptes suppléant.



Questions :

1. Vincent Danel aurait souhaité que le reversement sites soit discuté avec les ligues avant que celui-ci soit effectué. Il demande quand sera versée la part nationale ? Les ligues ont besoin de le savoir pour pouvoir ajuster leur investissement financier sur les sites. La question sera posée à Jean-Claude Messmer, président de la commission sites.
2. Pourquoi le prix des balises météo a augmenté de 350 € à 1350 € ? Vincent Danel indique que le prix initial de 350 € était un prix d'appel.
3. Vincent Danel demande si la F.F.V.L est d'accord pour que le réseau des balises soit ouvert aux autres fédérations étrangères. Le CD répond par l'affirmative.

XI. Vente/Achat de terrain

Sur le site phare de Clécy St omer, afin d'arrangement avec la commune pour la construction d'une route, le club gestionnaire propose que soit vendu un terrain appartenant à la FFVL et acheté en remplacement un autre terrain d'atterrissage.

Il s'agit pour la fédération de réaliser une opération blanche. On récupère les 5500 € sur la vente du terrain qu'on réinvestit pour acheter l'atterrissage de remplacement. L'attribution de 5000 € qui était alloué à un autre terrain est également récupérée sur la nouvelle acquisition.

VOTE à mains levées : Vente d'un terrain et achat d'un terrain en remplacement sur le site de Clécy St Omer
Oui à l'unanimité.

Remarques concernant le budget site

Bruno Ferry-Wilcezk demande que le budget sites 2006 présenté au comité directeur soit rectifié : il faut enlever le RNC versé aux ligues.

Il s'étonne également du montant de 59 250 € portée pour le salaire de cadre technique, qui équivaut au travail de deux cadres techniques à temps plein.

Vincent Larroque informe le CD qu'il a fait la demande qu'un cadre technique soit missionné pour travailler les dossiers site de kitesurf à 90 % de son temps pour six mois environ. Le BD informe que la demande a reçu une réponse favorable.

Bruno Ferry-Wilcezk retire la demande de subvention sur la part nationale du budget pour le site de Moissy Cramayel.

Yves Gilles demande des explications sur le coût de la fabrication des manches à air. Jean-Claude Benintende rappelle que les dernières manches à air ont été fabriquées en partenariat avec Porcher. Il est prévu de commander un nouveau stock de 1000 manches. Jean-Claude Benintende indique avoir pu obtenir un meilleur prix.

XII. Point sur les subventions

En absence de Michel Darras le sujet de la convention d'objectif ne sera pas abordé.

XIII. Point sur la Convention Nationale Collective du Sport

Ce point est mis à l'ordre du jour à la demande des cadres techniques.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'extension de la convention nationale collective du sport. Elle est prévue pour septembre sans date arrêtée.

Il faudra intégrer dans la grille de salaires les salariés de la F.F.V.L.



XIV. Choix du lieu de l'assemblée générale 2007

Depuis un certain nombre d'années on constate quelques difficultés à d'atteindre le quorum à l'assemblée générale de la F.F.V.L.

En tenant compte du fait que l'assemblée générale de la fédération est une assemblée de structures Christophe Bonnin présente un travail d'analyses statistiques basé sur les chiffres de :

- la progression en terme de nombre de licenciés,
- la répartition des structures,
- la taille des structures,
- le temps d'accès...

L'idée étant de proposer des pistes à creuser afin de réfléchir au lieu de déroulement de l'assemblée générale en alternance entre Lyon et d'autres régions qui se développent, ou proches de ces dernières : Paris en PIDF pourrait être proposée en premier lieu.

Un débat s'instaure à l'issue duquel il est décidé que les membres du CD seront destinataires du travail exposé par le secrétaire général afin d'y réfléchir tranquillement.

La décision sera soumise à un vote ultérieurement.

XV. Commission sécurité : acquisition d'un matériel de test

Marion Varner présente aux membres du CD sur une vidéo un nouveau matériel qui va permettre d'une part d'investiguer sur les cas d'accident et d'autre part de mener des études sur les sports aériens pour lesquels les paramètres conditionnant la sécurité ne sont pas encore justement appréhendés par les pratiquants. Cet appareil permet de tester le matériel en vol

Le laboratoire a besoin de nouveau matériel de test. De plus, cet appareil pourrait être intéressant pour l'équipe de voltige et pourrait être adapté aux tests réalisés pour le kitesurf.

Marion Varner expose la proposition de partenariat du constructeur :

- Soit prêt d'un instrument pendant 3 mois – prêt bail d'un prototype.
- Soit achat de 3 instruments au moins. Prix non indiqué pour le respect de confidentialité demandée par Marion Varner.

VOTE à mains levées : Achat d'un appareil tout de suite et investissement pour un second en fonction du compte définitif du laboratoire test.

Oui à l'unanimité des membres présents et représentés

XVI. Modification du logo fédéral

Est-ce que nous proposons à la prochaine AG la modification du logo fédéral ?

VOTE à mains levées : Est-ce qu'à la prochaine AG nous proposons la modification du logo fédéral ?

3 oui - 11 non - 2 abstentions

XVII. Présentation du travail de traitement de l'accidentologie

Sujet non abordé.



XVIII. Questions diverses

A. Vol Passion

Le bilan financier sera équilibré.

Jean-Claude Benintende insiste fortement pour que le calendrier prévu pour la remise des articles soit strictement respecté, d'autant, qu'à chaque numéro, paraît le planning de l'édition prochaine.

Il est rappelé aux membres du CD que le ministère impose à toutes les fédérations d'éditer un journal officiel.

Proposition est faite aux syndicats d'y faire figurer des articles.

Il est rappelé que pour obtenir des photos libre de droit il faut contacter Benoit Pichot.

B. Raid Montpellier Barcelone - FFVL Partie Civile en accompagnement des pratiquants ?

Jean-Claude Benintende retrace brièvement le sujet pour les membres du comité directeur : l'association organisatrice du Raid Montpellier Barcelone a annulé la compétition et n'a pas remboursé les kites qui s'y sont inscrits. Nous ne pouvons pas entamer une action contre l'organisateur puisque la FFVL n'a jamais participé à cette organisation jugeant la sécurité insuffisante. Toutefois, dès lors qu'il y a plainte la fédération peut se porter partie civile. L'organisateur est récidiviste.

Yves Gilles réclame copie des courriers de la plaignante et de la réponse de la FFVL afin de transférer ces documents aux élus de la région Languedoc-Roussillon dont le logo a été utilisé.

Un article paraîtra dans le prochain résumant cette affaire et indiquant que la fédération n'a jamais été impliquée.

C. Arrêté municipal concernant le site de Mont Gros à Roquebrune Cap Martin.

Jeff Masson évoque l'arrêté municipal qui a récemment été envoyé au préfet et qui entrave l'enseignement du parapente sur ce site par les écoles affiliées à la FFVL.

Marion Varner indique que cet arrêté n'a pas été encouragé par la F.F.V.L. d'autant que ce site, de par cet arrêté, est interdit au laboratoire test.

Il demande qu'une lettre courtoise soit adressée au maire de la commune afin de trouver une solution de concertation soit mise en œuvre.

18H00 fin du comité directeur.